



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2021

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 16
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 2

Etai(ent) excusé(s) : Mme LURION Eve-Hélène donne procuration à Mme COINTEAUX Chantal
M. ROUY Christophe donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Subvention exceptionnelle à une association Délibération n°2021 - 47

Date de convocation
09/09/2021

Date d'affichage
20/09/2021

Vu la demande de l'association Bengalassociation de Bayon,
Considérant l'évènement organisé par l'association et son budget prévisionnel,

L'association demande à la Commune une subvention exceptionnelle à hauteur de 300€ afin d'équilibrer son budget prévisionnel pour l'organisation d'Octobre rose contre le cancer du sein aux étangs de Bayon.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

20/09/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 2 abstentions (François et Cunat),

ACCEPTE

Le versement de la somme de 300€ à l'association les Bengalassociation de Bayon.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

